



Réseau muséal et patrimonial

DU SAGUENAY — LAC-SAINTE-JEAN

Consultation publique :

**Renouvellement de la
Politique culturelle du Québec,
Mémoire**

Présenté à :

**Ministère de la Culture et des Communications du
Québec**

Par :

**Le Réseau muséal et patrimonial
du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

3 juin 2016

1. Sommaire

Depuis la Révolution tranquille, les Québécoises et les Québécois peuvent être fiers du chemin parcouru en matière de développement culturel. Le renouvellement de la Politique culturelle du Québec permet de poursuivre et d'adapter la défense et la promotion des valeurs communes qui définissent le peuple québécois. Le Réseau muséal et patrimonial du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui jouit d'une grande expérience et d'une certaine reconnaissance, s'inscrit dans la démarche de consultation afin de soumettre des propositions qui permettront aux institutions de faire face avec succès à l'avenir.

Le Réseau muséal et patrimonial du Saguenay-Lac-Saint-Jean souhaite que le gouvernement du Québec reconnaisse les institutions muséales comme étant des lieux de démocratisation de la culture. En ce sens, il débloquera les budgets nécessaires pour assurer leur pérennité et pour les aider à remplir les tâches additionnelles que le développement de la société leur incombe. Pour arriver à cette fin, il est nécessaire de revoir la loi du 1% du budget de l'État. La consolidation du budget accordé aux institutions muséales doit permettre d'offrir des emplois stables et à de bonnes conditions aux professionnels de la culture et pour s'assurer d'une relève.

Le Réseau muséal et patrimonial du Saguenay-Lac-Saint-Jean convie le gouvernement à placer la culture au sommet de ses préoccupations. La vision de développement du Québec doit être empreinte des valeurs communes des Québécoises et des Québécois. Dans cet esprit, il sera plus facile d'inculquer aux différents ministères et organismes d'état, un arrimage dans les programmes de développement. Et le français doit être officiellement et juridiquement reconnu langue officielle, car elle constitue la base commune de la culture québécoise. En assoyant les activités gouvernementales sur des bases claires, fondées sur les valeurs communes, le gouvernement sera outillé pour faire face aux multiples pressions venues de l'extérieur telles : la mondialisation, l'immigration et les nouvelles technologies de communications.

Le Réseau muséal et patrimonial du Saguenay-Lac-Saint-Jean revendique auprès du gouvernement l'équité dans la répartition du budget accordé à la culture. Pour y arriver, il faut d'abord mettre fin à ce qu'on appelle le mur à mur dans les programmes. Notre Réseau muséal demande à ce que le gouvernement tienne compte des réalités des régions. De plus le transfert de certaines responsabilités des compétences en matière de culture aux municipalités ne peut combler cette lacune. Les limites financières de ces dernières nous inquiètent particulièrement. L'équité en matière de culture au Québec ne peut qu'être assurée par le gouvernement central au même titre que l'éducation et la santé.

Enfin, le Réseau muséal et patrimonial du Saguenay-Lac-Saint-Jean fait le vœu que le gouvernement s'assure de donner l'accès à la culture à tous et à chacun et qu'il supporte les besoins financiers des institutions muséales et de l'industrie de la culture afin qu'ils s'adaptent aux nouvelles réalités grandissantes qu'apportent le caractère multiculturel du Québec, la mondialisation, le développement durable et les nouvelles technologies de communications.

2. Table des matières

1. Sommaire	2
2. Table des matières	3
3. Présentation du Réseau muséal et patrimonial du Saguenay-Lac-Saint-Jean	4
4. Introduction	6
5. Première partie : Position pour les huit principes de la Politique culturelle	7
5.1 Le caractère essentiel de la culture	7
5.2 L'engagement renouvelé de l'État	8
5.3 L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture.....	8
5.4 L'affirmation du caractère francophone du Québec	9
5.5 La reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones	9
5.6 La reconnaissance de la diversité	9
5.7 La protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique	10
5.8 La recherche d'équité	10
6. Deuxième partie : Sept grands thèmes inspirés des défis d'aujourd'hui	12
6.1 La culture dans une perspective de développement durable	12
6.2 L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans l'environnement numérique en transformation.....	12
6.3 Le rapport du citoyen à la culture.....	13
6.4 La langue française et la diversité ethnoculturelle	13
6.5 Le développement culturel des nations autochtones	13
6.6 L'action internationale et les relations intergouvernementales	14
6.7 La gouvernance et le financement.....	14

3. Présentation

La région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean possède une structure culturelle organisée et bien représentée dans le concept apparu au Québec sous le vocable « Institutions muséales » divisé en quatre groupes par le ministère de la Culture et des Communications à savoir : le musée, le centre d'exposition, le centre d'interprétation et lieu historique. La région compte dix-huit institutions sur son territoire abordant les sujets tels : la forêt, l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie, la science, les forces militaires, le patrimoine, l'histoire et l'éducation. Ces institutions sont dirigées par des professionnels dont la majorité détient une formation en études supérieures. L'expérience administrative cumule d'un à trente ans¹. En 1986, la création du Réseau muséal et patrimonial du Saguenay-Lac-Saint-Jean a permis de travailler de concert et de développer une expertise régionale. De plus, en 2014, les institutions muséales du Lac-Saint-Jean travaillent ensemble sous « l'Alliance muséale » afin de mieux répondre à leurs besoins dans le respect de leurs spécificités et de la culture du Lac-Saint-Jean. Comme on peut le constater, la diversité et l'expérience nous laissent espérer une continuité pour les institutions muséales régionales.

En complément d'information, permettez-nous d'apporter ici quelques chiffres concernant l'année 2012 de la Direction régionale du ministère de la Culture et des Communications pour les seules institutions reconnues. L'apport économique dans la région se présente comme suit : création de 60 emplois permanents et d'environ 300 emplois saisonniers et soutenus par des centaines de bénévoles. Enfin, on estime à environ 12 M\$ le chiffre d'affaires relié à la culture dans la région pour la même année².

¹ Selon un sondage effectué auprès des administrateurs.

² Ces chiffres proviennent de la Direction régionale du ministère de la Culture et des communications, dans le document « Les institutions muséales reconnues du Saguenay-Lac-Saint-Jean : état de la situation, enjeux et perspectives stratégiques » page 3.

Liste des institutions régionales participantes à ce mémoire :

Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouan

Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité

Centre d'histoire Sir-William-Price

Centre national d'exposition

Moulin des pionniers

Ermitage St-Antoine

Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh

Société d'histoire du Lac-Saint-Jean

Musée de la défense aérienne

Musée du Fjord

Musée Louis-Hémon

Site de la Nouvelle-France

Musée de la Vieille Fromagerie Perron

La Pulperie de Chicoutimi

Centre historique des Sœurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Chicoutimi

Parc de la Caverne « Trou de la Fée »

Village historique de Val-Jalbert

4. Introduction

Le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de la Culture et des Communications, profite de l'arrivée prochaine du 25^e anniversaire de la Politique culturelle du Québec pour effectuer une consultation publique afin de procéder à son renouvellement. Cet exercice doit permettre d'assurer le développement de la culture québécoise et d'en faciliter l'adaptation aux valeurs du 21^e siècle.

Depuis 1992, d'autres exercices de consultations ont eu lieu, qu'on pense par exemple à la réalisation de la politique muséale intitulée « Vivre autrement... la ligne du temps ». Les représentants des institutions muséales de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'inscrivent dans chaque démarche parce qu'ils sont motivés à construire une politique culturelle qui soit équitable et représentative de la population québécoise et surtout de ses régions.

La culture québécoise reçoit des pressions extérieures par des mouvements comme la mondialisation, l'immigration, le développement durable et les nouvelles technologies de communications. À ces pressions, s'ajoutent pour les régions du Québec et particulièrement pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une crise dans les ressources naturelles et une baisse démographique importante. Tous ces facteurs affectent le développement des institutions muséales. La culture doit échapper à l'idéologie économique qui guide souvent les actions dans la société occidentale. Quelle que soit l'évolution de la culture à travers le temps passé et futur, le réseau muséal du Saguenay-Lac-Saint-Jean demande au gouvernement de lui donner les moyens nécessaires pour rendre la culture accessible à tous.

Dans notre présentation, nous nous inscrivons dans la continuité du développement culturel pour tous et par tous. À cet effet, nous nous permettons quelques commentaires sur les huit principes proposés dans le cahier de consultation, dans un premier temps. Ensuite, nous présentons des éléments de réponses aux sept grandes questions apportées dans le même document.

Les travailleuses et les travailleurs du secteur culturel de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont conscients des défis à relever. Ils sont disposés à leur faire face avec l'expertise et le professionnalisme qui les caractérisent. Par conséquent, ils formulent le souhait que le ministère de la Culture et des Communications demeure le maître d'œuvre dans l'application de la Politique culturelle pour l'ensemble des ministères en commençant par le ministère de l'Éducation et par celui des Affaires municipales, principaux partenaires de la culture.

5. Propositions pour les huit principes

La culture, prise au sens large, agit sur toutes les facettes du développement humain. Sans orientations spécifiques, nous pourrions en discuter longtemps. Nous apprécions que le ministère ait proposé des orientations de discussion pour renouveler la Politique culturelle du Québec. Nous reconnaissons les avancées qu'a connues la culture québécoise depuis 24 ans bien que tout ne soit pas parfait. Nous profitons de cette occasion pour soumettre au gouvernement quelques préoccupations spécifiques à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui sauront sans doute rejoindre celles des régions du Québec.

Pour cette partie sur les huit grands principes, nous défilerons dans l'ordre présenté dans le cahier de consultation, les propositions des institutions muséales de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui, nous le souhaitons, permettront la consolidation du réseau muséal et le développement de la culture au Québec.

5.1 Le caractère essentiel de la culture.

Dans un contexte où tout bouge rapidement, un retour à la source est rassurant. Nous nous permettons de citer en guise de rappel, et parce qu'elle est toujours d'actualité, la définition proposée par l'UNESCO en 1982 élaborée pour inscrire la culture dans une perspective de développement global :

« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances... La culture est dialogue, échange d'idées et d'expérience, appréciation d'autres valeurs et traditions : dans l'isolement elle s'épuise et meurt »³.

Ce principe exprime sans équivoque la base d'une politique culturelle. Il doit en guider son évolution, quels que soient les nouveaux facteurs de développement économique. À cet effet, dans le cadre du renouvellement de la Politique culturelle du Québec, nous demandons :

- **Que le gouvernement s'assure de rendre la culture accessible à tous et de s'en donner les moyens.**
- **Que le gouvernement reconnaisse le caractère essentiel des régions dans la construction de l'image du Québec.**
- **Que le gouvernement mette la culture dans ses principales préoccupations au même titre que la santé et l'éducation.**
- **Que le gouvernement, en tant que maître d'œuvre de développement et de gardien des valeurs des Québécoises et des Québécois, réaffirme la définition de la culture et**

³ Citation reprise dans : *Consultation publique : Renouvellement de la Politique culturelle du Québec : contexte général*, page 8.

s'assure qu'elle soit partagée par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.

5.2 L'engagement renouvelé de l'État.

Depuis l'adoption de la politique culturelle de 1992, le gouvernement a dilué les pouvoirs du ministère par la création de sociétés et a transféré des responsabilités culturelles aux municipalités, celles-ci étant plus près, avec raison, des citoyens. Selon le tableau de subventions et bourses fourni dans le cahier général du renouvellement de la politique culturelle, nous observons une nette diminution du financement pour les programmes sous la responsabilité du ministère. Celui-ci variant de 2010 à 2015 de 91, 258K\$ à 68, 111K\$⁴. Cette baisse du budget disponible au ministère ébranle et inquiète quant à la pérennité du réseau muséal. Afin que l'État demeure le principal responsable de la viabilité de la culture au Québec, nous proposons :

- **Que le gouvernement revoit et adapte la politique du 1% du budget de l'État. L'ajout des nouvelles préoccupations des Québécoises et des Québécois que sont l'environnement, l'urbanisme, le patrimoine religieux, etc. justifient très certainement une augmentation du budget.**
- **Que le gouvernement s'assure de maintenir vivant le réseau muséal en lui octroyant l'argent nécessaire sur une base récurrente.**
- **Que le gouvernement demeure vigilant sur les responsabilités transférées aux municipalités afin de protéger un accès à la culture à tous et de qualité.**

5.3 L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture.

Des principes proposés, celui de l'accès, la participation et la contribution à la culture demeurent un défi à relever. Il pose l'objectif principal de la politique culturelle à savoir la démocratisation de la culture. Les réseaux remplissent bien cette fonction. Pour atteindre cet objectif, nous pensons qu'il est important d'arrimer les intervenants de l'éducation et des municipalités à ceux du réseau muséal. La population doit avoir accès à une éducation culturelle qui soit professionnelle en tout lieu. En conséquence nous souhaitons :

- **Que le gouvernement supervise les municipalités dans l'application de leur politique culturelle. Il faut arrimer l'offre culturelle municipale avec les professionnels du réseau muséal et reconnaître l'expertise de ces derniers.**
- **Que le gouvernement soit conscient que plusieurs activités culturelles offertes par les municipalités sont payantes, donc elles ne sont pas accessibles à tous.**

⁴ Ces chiffres, tirés des rapports annuels du Ministère, du CALQ et de la SODEC, proviennent du document *Consultation publique, Renouvellement de la Politique culturelle du Québec : contexte général, p. 9.*

- **Que le gouvernement renforce le programme culturel offert dans les établissements scolaires. Un renforcement de l'apprentissage de l'histoire et de la connaissance culturelle dans le programme d'éducation favoriserait un partenariat avec le réseau muséal.**

5.4 L'affirmation du caractère francophone du Québec.

Le Québec se distingue sur le continent nord-américain par son caractère francophone. Il lui en incombe d'en assurer sa vitalité. Par ailleurs, le Québec est une terre d'accueil pour des dizaines de milliers d'immigrants annuellement. L'intégration des nouveaux arrivants doit leur permettre de contribuer au développement du Québec. Il est du devoir du gouvernement d'accueillir adéquatement ces familles en rendant disponibles les ressources nécessaires, afin qu'ils apprennent le français, cette langue qui constitue la base de l'identité du peuple québécois. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dispose d'institutions reconnues pour l'enseignement du français. Le réseau muséal recommande :

- **Que le gouvernement considère les institutions régionales pour leur capacité d'accueil et d'enseignement du français.**

5.5 La reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a su maintenir une relation privilégiée avec les autochtones sur le territoire qu'ils partagent. Nous travaillons ensemble sur tous les comités de développement structurant nos communautés. Par ailleurs, des négociations sur la gouvernance revendiquée par les communautés autochtones sont en cours. Leurs dénouements, que nous anticipons arrivés sous l'effet de la prochaine Politique culturelle, auront des conséquences certaines. Dans ces circonstances, nous demandons :

- **Que le gouvernement accentue le dialogue avec les premières nations.**
- **Que le gouvernement reconnaisse la contribution à la diversité et l'enrichissement culturel du Québec des peuples autochtones.**
- **Que le gouvernement instruisse et mette en évidence l'apport et l'héritage des autochtones dans la culture québécoise.**

5.6 La reconnaissance de la diversité.

Les institutions muséales du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont en parfait accord avec l'affirmation sur la reconnaissance de la diversité apportée à la page 9 du cahier de consultation, qui se lit comme suit : « Le Québec est une société interculturelle, pluriel et inclusive. Il reconnaît et valorise sa diversité, notamment sa riche pluralité ethnoculturelle, comme élément intrinsèque de son identité nationale ». Et à cet effet, nous demandons :

- **Que le gouvernement accentue les mesures d'accueil et d'intégrations des nouveaux arrivants. Les institutions muséales sont d'ailleurs des lieux incontournables pour favoriser l'accueil des nouveaux arrivants et pour leur transmettre leur connaissance de la culture québécoise.**
- **Que le gouvernement promeuve les valeurs communes défendues par les Québécoises et les Québécois.**
- **Que le gouvernement intègre l'apport et l'héritage ethnoculturel dans sa politique, parce que le Québec est ouvert aux cultures du monde.**

5.7 La protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique.

Nous sommes tous d'accord avec le principe que la liberté d'expression de même que la liberté artistique et de l'autonomie de la création sont des valeurs fondamentales au Québec comme dans toutes les démocraties. Cependant, il faut être conscient que la limite de budget impose à faire des choix. Tous les talents ne peuvent être supportés. Enfin, étant donné que ce principe nous semble chevaucher les responsabilités du gouvernement fédéral, nous proposons :

- **Que le gouvernement du Québec participe à toutes les tables intergouvernementales et interprovinciales pour défendre les valeurs québécoises et pour travailler à développer des programmes coordonnés à ceux des ministères du gouvernement du Canada.**
- **Que le gouvernement du Québec profite de la conjoncture actuelle d'un gouvernement fédéral plus ouvert à la culture pour développer des moyens de protéger la culture québécoise sur la scène internationale.**

5.8 La recherche d'équité.

Nous traitons la recherche d'équité sur deux aspects. Le premier, l'accès, rejoint l'orientation du gouvernement. Et le deuxième prend la dimension monétaire des programmes d'aide. Nous convenons que la Politique culturelle a connu un certain succès dans la recherche d'équité en matière d'accès pour tous à la culture. L'implication de l'éducation et des municipalités était un incontournable. La diversification et la démocratisation des institutions muséales comblent l'offre à l'accès. Cependant, il ne faut pas croire que parce qu'il y a un plat de bonbons que tout le monde en mange. Nous réitérons ici notre demande à l'effet :

- **Que le gouvernement fasse en sorte de rendre la culture accessible à tous en y mettant l'argent nécessaire.**
- **Que le gouvernement doit demeurer le maître d'œuvre dans le développement de la culture au Québec et sur l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux.**

Par ailleurs, l'équité doit être aussi territoriale. Nous ne pouvons pas ignorer l'effet de concentration des populations dans les villes du centre du Québec qui attirent d'importants investissements du gouvernement. Cela est justifiable. Cependant, nous constatons dans le cahier de consultation *Contexte général* que les dépenses des gouvernements au titre des dépenses dans la culture par habitant en 2009-2010 étaient, pour le gouvernement du Québec, de 125\$. Dans son ouvrage : *Au Royaume du Saguenay et du Lac-Saint-Jean : une histoire à part entière, des origines à nos jours*, Gaston Gagnon, rapporte les chiffres d'Alexandra Roy selon qu'en terme d'investissement, l'État québécois a investi en 2010 plus de 17 millions en culture et communications dans la région, soit 62,21 dollars par habitant⁵. Quel que soit la justification, l'écart est évident. Ce qui nous amène à formuler les vœux suivants:

- **Que la priorité du réseau muséal en matière d'équité relève du partage de l'enveloppe financière du ministère sur l'ensemble du territoire du Québec.**
- **Que l'équité repose sur des valeurs communes afin de se préserver des groupes de pression.**

⁵ Gagnon, Gaston, *Au Royaume du Saguenay et du Lac-Saint-Jean; une histoire à part entière, des origines à nos jours*, page 383.

6. Deuxième partie : Sept grands thèmes inspirés des défis d'aujourd'hui

Maintenant, nous abordons la deuxième partie de la réflexion sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec. Dans cette section, le Réseau muséal et patrimonial du Saguenay-Lac-Saint-Jean se prononce sur les sept grands thèmes suggérés qui s'inspirent des défis d'aujourd'hui. Les institutions muséales, reconnues pour leur dynamisme, sont heureuses de partager leurs préoccupations et d'apporter des pistes de solution pour le développement et l'avancement de la Politique culturelle du Québec. Nous retrouvons nos commentaires pour chaque thème dans l'ordre proposé dans le cahier de consultation.

6.1 La culture dans une perspective de développement durable.

Le développement durable est sur toutes les lèvres depuis que nous sommes entrés dans le 21^e siècle. Les sociétés occidentales s'inscrivent dans ce courant de développement quoiqu'elles nous apparaissent davantage préoccupées par l'aspect de l'économie. Dans notre vision des choses, nous pensons qu'il est important de remettre l'aspect humain au premier plan et d'en faire une priorité gouvernementale pour les prochaines décennies. C'est un secteur d'activité sur lequel le gouvernement peut réellement agir et doit obligatoirement protéger contre l'invasion de la mondialisation. De plus, les citoyens et les citoyennes réclament une plus grande participation aux décisions qui les concernent. La culture, dans ses multiples facettes, les institutions muséales, reconnues comme étant partie prenante dans la démocratisation, et l'éducation agissent sur le développement de l'individu, qui constitue l'aspect social du développement durable. Ceux-ci doivent recevoir prioritairement l'attention du gouvernement dans les prochaines années. Avec un engagement clair du gouvernement, il devient plus facile de formuler un message et de le partager à l'ensemble des intervenants et des ministères. Cependant, dans son action, le gouvernement doit se montrer davantage ouvert à la modulation dans l'application de ces programmes. Nous nous permettons de rappeler le caractère distinct des régions. Un peu de souplesse et moins de mur-à-mur dans l'élaboration des programmes donneront plus de latitude et une meilleure adaptation à la réalité des institutions muséales des régions.

6.2 L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans l'environnement numérique en transformation constante.

L'univers numérique n'est pas une menace pour le réseau muséal du Saguenay-Lac-Saint-Jean puisque nous nous sommes emparés de ce médium pour certaines opérations dans nos institutions. L'impact ressenti se joue surtout au niveau de l'augmentation des tâches. En effet, l'univers numérique exige des connaissances techniques spécifiques. L'aide du gouvernement à la formation ou à l'embauche de ressources pour s'adapter à cette réalité diminuerait les pressions financières exercées sur les budgets de nos institutions.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer l'attention du gouvernement sur le point 15 du cahier de consultation. On retrouve la question suivante : Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi? Les points sont : a) la formation des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels; b) la création; c) la production; d) la diffusion et l'exploitation des œuvres et des produits culturels; e) la participation citoyenne; f) les conditions socioéconomiques des artistes et travailleurs de la culture; et autres. Pour nous ces éléments sont indissociables et doivent être traités en priorité. Ils constituent la base de l'organisation culturelle au Québec. Le gouvernement doit s'assurer de les consolider. On remarque, dans la pratique, à l'ajout de nouvelles orientations que les éléments qui composent la base sont souvent délaissés, ce qui a pour effet de fragiliser le réseau muséal. Un financement adéquat doit être maintenu.

6.3 Le rapport du citoyen à la culture.

L'école est le lieu obligé de l'apprentissage. À cet effet, elle permet et facilite la démocratisation de la culture à laquelle les institutions muséales sont complémentaires. Dorénavant, nous pensons qu'il faut ajouter la connaissance culturelle. S'approprier la base et l'histoire de la culture favorise une meilleure connaissance. Une révision du programme scolaire dans ce sens, permettrait de pouvoir mieux intégrer le réseau muséal dans le processus d'apprentissage.

Par ailleurs, le rapport du citoyen à la culture a besoin d'être stimulé. Comment pouvons-nous amener le citoyen à mieux s'impliquer dans la culture et dans notre réseau muséal? Notre proposition repose sur un modèle né de la région et qui s'applique dans le domaine des sports. Pierre Lavoie, en collaboration avec les enseignants et les enseignantes, a développé un système d'accumulation de cubes pour chaque exercice effectué. Les jeunes, accompagnés de leurs parents, doivent pratiquer une activité physique. Le nombre de cubes obtenus est en fonction du nombre d'heures d'exercices effectuées. C'est un concours amical qui implique maintenant la majorité des écoles du Québec. Ce modèle est-il adaptable au domaine de la culture? Est-ce qu'une personne comme Guy Laliberté pourrait être porteur d'un tel événement? L'idée est lancée. Il faudrait mettre en place un comité d'étude de faisabilité en collaboration avec le monde de l'éducation et les différents intervenants afin de réaliser ce projet.

6.4 La langue française et la diversité ethnoculturelle.

Le gouvernement doit établir la prédominance de la langue française sur le territoire du Québec. Il faut qu'elle occupe toutes les sphères de développement des Québécoises et des Québécois habitant le territoire. Comme mesure incitative de l'application du français dans la culture, nous est-il permis de penser que le ministère favorise et supporte prioritairement les actions du domaine culturel faisant l'usage du français. Ainsi, quiconque veut exploiter son art saurait qu'il est avantageux de le faire dans la langue commune, le français.

6.5 Le développement culturel des nations autochtones.

Le Réseau muséal du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'ajoute rien de plus ici qui n'a pas été dit sous le même thème dans la première partie.

6.6 L'action internationale et les relations intergouvernementales.

Rappelons simplement la nécessité d'arrimer les programmes avec ceux du gouvernement fédéral. L'ouverture du présent gouvernement à la culture peut faciliter les relations et permettre au Québec de gagner de l'espace dans les différents organismes internationaux.

Aussi, le gouvernement doit s'assurer de diffuser un message clair sur la scène internationale. Ainsi, il veillera à coordonner le discours et le message véhiculé du ministère de la Culture et des Communications et des différents ministères.

6.7 La gouvernance et le financement.

Les dernières années passées ont créé un choc dans la gouvernance régionale. L'abolition des CRÉ a obligé une réorganisation régionale sur la gouvernance. Devant cet état de fait, les institutions muséales régionales travaillent davantage en réseau afin de partager leur expertise et de mettre en commun des outils de développement. Le gouvernement doit maintenir l'aide accordée afin d'assurer la consolidation de ce modèle établi.

En ce qui a trait au financement, l'évolution des domaines culturels et les nouvelles technologies exige de revoir l'enveloppe financière accordée aux programmes du ministère et des organismes. Si le gouvernement entend déléguer des responsabilités aux municipalités, il faut s'assurer qu'elles seront en mesure de les supporter. Les municipalités ont un pouvoir de taxation limité, ce qui peut représenter une menace pour certaines institutions.

Par ailleurs, les institutions muséales souhaiteraient un soutien financier assurant toutes leurs responsabilités et de façon récurrente. Le gouvernement pourrait mettre à contribution les sociétés d'État. De plus, Hydro-Québec pourrait fournir l'électricité aux institutions muséales. À tout le moins, égaliser le tarif préférentiel accordé aux grandes entreprises.

Pour le mécénat, le gouvernement doit procéder à une réévaluation de la fiscalité afin de la mettre au goût du jour et la rendre intéressante pour les jeunes familles. Aussi, dans un contexte de vieillissement de la population, une taxation ou un impôt sur les héritages versés à la culture pourrait faire l'objet d'analyse de la part du ministère du Revenu.

Les travailleurs du domaine de la culture doivent être reconnus et sécurisés dans leur situation financière. Leur rôle de gardien de l'identité et du patrimoine québécois est primordial. Leurs tâches sont multiples et les différents partenariats ajoutent à la tâche qui s'effectue de plus en plus en dehors de l'établissement muséal. Pour assurer le maintien des emplois de qualité et assurer une relève, comme il a été réalisé dans le domaine des CPE, le gouvernement doit procéder à une reconnaissance des travailleurs et des travailleuses de la culture. À cet effet, à

court terme, il est permis de croire en la volonté du gouvernement de les reconnaître et de les intégrer au régime de retraite et au régime d'assurance collective des employés de l'État.